



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2009/18/Corr.1
22 janvier 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS et FRANÇAIS
ANGLAIS et FRANÇAIS
SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Cent-quarante-septième session
Genève, 10-13 mars 2009
Point 4.2.13 de l'ordre du jour provisoire

ACCORD DE 1958

Considération des projets d'amendements aux Règlements existants

Proposition de supplément 33 à la série 03 d'amendements au Règlement No 37
(Lampes à incandescence)

Communication du groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse */

Rectificatif

Page 3, feuille H10W/1, troisième ligne du tableau

Pour lire β

*/ Conformément au programme de travail pour 2006-2010 du Comité des Transports Intérieurs (ECE/TRANS/166/Add.1, programme d'activité 02.4), la mission du Forum mondial est de développer, harmoniser et mettre à jour les Règlements dans le but d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.